

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024 A 20H00

Date de convocation : 04 octobre 2024

22 PLACE DE LA MAIRIE
40180 CLERMONT
Tel : 05.58.89.80.38

Présents : Mme BASTIAT Mélanie, M. GEFFARD Stéphane, Mme HOLVOET Angélique, Mme HOLVOET Rachel, Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia, Mme LAFOURCADE Stéphanie, M. LAVIELLE Alexandre, Mme MANCIET Lucine, M. MENEGALDO Gilbert, Mme NAVARRE Béatrice, M. VIDAL Benoît.

Absents / Excusés : Mme SINGUERLIN Judith.

Monsieur GEFFARD Stéphane a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Ordre du jour :

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2024 - 53	Motion sur l'hôpital de Dax et la défense du service public de la santé	Approuvée
2024 - 54	Programme de coupe 2025 - Etat d'assiette de l'année 2025	Approuvée
2024 - 55	Budget commune - Décision modificative	Approuvée

Liste des délibérations examinées, publiée sur le site internet et affichée en mairie, le 15 octobre 2024.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 8 - abstention : 3

MOTION SUR L'HOPITAL DE DAX ET LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA SANTE

Pour la défense d'un service public de la santé de qualité

Les récentes annonces concernant un plan de redressement pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour toutes les Landaises et tous les Landais.

Il a été annoncé aux partenaires sociaux la suppression de 40 emplois équivalents temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît un dynamisme démographique important.

Ceci va se concrétiser, aussi, par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique, 14 en SMR, 4 en orthopédie et traumatologie, 7 cardiologie et pneumologie.

Comment ne pas voir dans ce plan de redressement un risque pour les patients ou futurs patients de l'hôpital de Dax ? S'agissant d'un plan pluriannuel, d'autres décisions sont-elles à envisager ?

La situation de l'hôpital de Dax est un exemple de plus de la dégradation constatée et certaine de la situation l'hôpital public en France. L'hôpital public n'est plus doté des moyens financiers et organisationnels suffisants pour assurer son rôle de service public de la santé.

La réorganisation en l'état de l'hôpital de Dax aura un impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès au soin du département et au-delà.

Ce constat que nous dénonçons, conduit à demander à l'Etat de prendre ses responsabilités pour restaurer les fondements mêmes du service public, à savoir, l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité pour tous sur tout le territoire-des Landes

Ceci sera lourd de conséquences pour les patients et leurs familles qui seront pénalisés dans l'accès à des soins de qualité, les professionnels qui verront leurs conditions de travail se dégrader, mais aussi, sur l'ensemble des acteurs prenant en charge des personnes vulnérables du fait de maladies, d'handicaps ou simplement confrontées au vieillissement.

Par la motion aux finalités ci-dessus exposées, la commune de Clermont à l'unanimité à 11 voix pour exige de l'État et de l'ARS que :

- le plan de redressement pour le centre Hospitalier de la Côte d'Argent soit annulé
- une trajectoire d'avenir pérenne pour l'hôpital de Dax soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital. Cette trajectoire doit se traduire par l'allocation de moyens humains techniques et financiers en adéquation avec l'évolution démographique du territoire et de l'état de santé de la population, pour garantir l'accès à un service public de santé performant, afin de répondre aux

attentes et besoins des usagers, des professionnels de santé, des agents des établissements médicaux et des collectivités territoriales.

-Une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée

PROGRAMME DE COUPE 2025 - ETAT D'ASSIETTE DE L'ANNEE 2025

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

- **Considérant** le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
- **Considérant** les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;
- **Considérant** la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 11/09/2024 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à 11 voix pour :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (Ha)
3c	2025	Maintenue	-	Coupe définitif (RD)	1,22 Ha
5b	2025	Annulation	Inexploitable	Amélioration (AMEL)	1,01 Ha

2) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier ou UG	Produits majoritaires	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
3c	BO – BI	X	X			

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de CLERMONT accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette :

Oui Non

3) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier ou UG	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
3c		X

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

- (2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget primitif 2024 voté le 05 avril 2024 - délibération 2024/20,

Monsieur Le Maire précise à l'assemblée qu'une décision modificative doit être prise sur le budget de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- De prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours de la commune comme suit :

Commune de CLERMONT

N° DM	DATE	Article (Chap.)	MONTANT
Dépenses de fonctionnement			
1	11/10/2024	Chap. 66 Article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 100,00 €
1	11/10/2024	Chap. 65 Article 65888 - Autres	- 1 100,00 €
Dépenses d'investissement			
1	11/10/2024	Chap. 16 Article 168758 - Autres groupements	+ 2 126,00 €
1	11/10/2024	Chap. 21 Article 2138 - Autres Constructions	- 2 126,00 €
1	11/10/2024	Chap. 68 Article 681 : Dot amort et prov charges de fonct.	+ 155,00 €
1	11/10/2024	Chap. 65 Article 65888 - Autres	- 155,00 €
Dépenses de fonctionnement			
1	11/10/2024	Chap. 042 Article 681 : Dot amort et prov charges de fonct.	+ 4 676,00 €
1	11/10/2024	Chap. 023 Article 023 : Virement à la section d'investissement.	- 4 676,00 €
Recettes d'investissement			
1	11/10/2024	Chap. 040 Article 28041512 : Subv grpt : bâtiments, installations	+ 4 676,00 €
1	11/10/2024	Chap. 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 4 676,00 €
Dépenses d'investissement			

1	11/10/2024	Chap. 041 Article 204182 : Autres org pub - Bât et installations	+ 1607,77 €
Recettes d'investissement			
1	11/10/2024	Chap. 041 Article 168758 : Dettes - autres groupements	+ 1 607,77 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			0,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			+ 1 607,77 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			+ 1 607,77 €
TOTAL RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €
TOTAL RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €